



COMTE RENDU DE LA JOURNEE THEMATIQUE DU RESEAU REGIONAL ENERGIE & PRECARITE 10 décembre 2008 Ademe Sophia Antipolis

Améliorer le bâti pour réduire la précarité énergétique

Ce 10 décembre, ce sont 30 personnes d'une vingtaine de structures qui se sont déplacées dans les locaux de l'ADEME à Sophia Antipolis (Valbonne 06). (Cf. liste des participants joint)

Les objectifs du réseau ont d'abord été rappelés, à savoir la mise en relation des acteurs de la lutte contre la précarité énergétique (P.E.) qui, appartenant à différents secteurs d'intervention (logement, logement social, énergie, environnement, action sociale...) ne sont pas toujours en mesure de se rencontrer ni d'entreprendre des actions communes – alors même que la précarité énergétique est une problématique transversale.

Cette mise en relation doit déboucher sur la production de réflexions et d'outils communs, ainsi que de recommandations qui puissent ensuite remonter auprès des acteurs politiques locaux et nationaux et trouver à s'inscrire dans des politiques publiques.

Le principe de fonctionnement du RREP est éminemment participatif, puisque les acteurs qui le constituent déterminent collectivement leurs attentes à son égard, et le font vivre par leurs initiatives.

Johanna Lees, membre de l'équipe de chercheurs du SHADYC du CNRS qui accompagne la mise en place du réseau, a rappelé ensuite l'objet de la recherche, qui porte d'une part sur les ménages victimes de P.E. (diversité des situations, des perceptions et des réponses *ad hoc* apportées), et d'autre part sur les différents acteurs intervenant dans la lutte contre la précarité énergétique (missions, publics, partenariats, difficultés éventuelles, propositions d'actions, etc.).

Suite à la première journée de travail du REPP, une problématique commune a été identifiée : celle de l'amélioration du bâti. En effet, il est apparu que si la définition de ce qu'est un ménage en situation de précarité énergétique restait incertaine (les indicateurs ayant des niveaux de priorité différents en fonction des acteurs), un point fait consensus, qui relève de l'importance de la qualité du bâti. Si le bâti est d'une qualité insuffisante, alors toute recommandation en matière de changement de comportement de la part des ménages habitants s'avèrera vain.

Les objectifs opérationnels de cette rencontre

Echanger les savoirs, repérer les freins communs et propres à chaque type d'acteurs et d'actions. Identifier les leviers d'actions possibles et commencer à établir des liens de partenariats.

Quelques points d'actualités sur la précarité Energétique

A l'échelle européenne

Libéralisation du marché de l'énergie :

Le 3ème "paquet libéralisation" est passé au Parlement européen en juin et est en attente de passage au Conseil. Il prévoit de mieux définir les règles du marché : les pays devraient donc, selon cette directive, déterminer dans quel cadre ils dérogeraient à

la règle en fixant des prix par arrêté, donc définir les situations de précarité.

Le résumé dit :

« *Pauvreté énergétique : celle-ci est définie comme, la situation d'un client résidentiel qui ne peut pas se permettre de chauffer son*

foyer de manière acceptable, au regard des niveaux recommandés par l'Organisation mondiale de la santé ». Les États membres devront prendre des mesures pour protéger les clients finals et garantir une protection adéquate aux consommateurs vulnérables, les États membres sont invités à élaborer des plans d'action nationaux pour lutter contre la pauvreté.

Reste à voir comment la France se saisira de cette directive.

Des mesures en Espagne

Confronté à la flambée mondiale des prix de l'énergie, le gouvernement espagnol a décidé de prendre des mesures afin d'aider les

ménages les plus pauvres à faire face à cette crise. Les ménages précaires disposant d'une puissance installée inférieure à 3KW bénéficieront d'une baisse de 16% de leur tarif d'électricité. En revanche, les 18 autres millions, subiront quant à eux une hausse de 7,3 à 8,3% de leur prix.

Le FEDER s'ouvre au financement des travaux :

La commission européenne vient d'accepter d'ouvrir le FEDER au financement des travaux d'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables pour les logements occupés par des ménages à bas revenus.

En France

Lettre ouverte aux parlementaires :

Une lettre ouverte, signée par le CLER, les Amis de la Terre, la Fondation Abbé Pierre, les Compagnons Bâisseurs, la Fédération Habitat et Développement, la Fédération des Pact, la SFU (Société Française des Urbanistes), auxquels se sont joints de nombreuses structures locales, a été envoyée à la presse et aux parlementaires à l'occasion de la présentation et de la discussion au parlement du projet de loi Grenelle 1.

Sans chanter victoire trop vite, une bonne nouvelle :

Un amendement citant la précarité énergétique a été ajouté à la loi "grenelle" :

AMENDEMENT N° 1763 présenté par le Gouvernement - ARTICLE 2 Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« La maîtrise de la demande d'énergie constitue la solution durable au problème des coûts croissants de l'énergie pour les consommateurs, et notamment pour les ménages les plus démunis, particulièrement exposés au renchérissement des énergies fossiles. Le programme d'économies d'énergie dans le secteur du logement comprendra des actions ciblées de lutte contre la précarité énergétique. »

L'action de l'ANAH renforcée

L'action de l'Anah va se trouver considérablement renforcée en 2009 et 2010 grâce à un fonds exceptionnel de lutte contre l'habitat indigne et les dépenses d'énergie de 200 millions d'euros.

- Une Ecoprime de 100 millions d'euros sera versée aux 80 000 propriétaires occupants modestes qui seront, ainsi, aidés pour améliorer leur logement, spécialement les « passoires thermiques »,

- 50 millions d'euros sont destinés à l'aide aux copropriétés dégradées,

- 50 millions d'euros permettront d'accélérer la réalisation des Opérations Programmées de l'Amélioration de l'Habitat (Opah) pour réduire l'habitat indigne, en particulier en renouvellement urbain. A noter également la généralisation du volet ou d'actions énergie dans les OPAH et pour les copropriétés en difficulté.

L'Eco prêt en projet de loi de finances

L'instauration d'un nouveau prêt à taux zéro en faveur des travaux de rénovation destinés à améliorer la performance énergétique des logements anciens a été déposé. Ce projet a pour le moment été rejeté par le Sénat.

La question principale que l'on peut se poser concerne la façon dont les banques joueront le jeu : il est précisé que l'éco-prêt à taux zéro serait accordé sans conditions de ressources, c'est-à-dire sans plafond... mais quid du plancher ? Les allocataires de minima sociaux auront-ils accès à ce prêt particulièrement avantageux ?

2000 familles 2000 toits : Un programme de la Fondation Abbé Pierre

La Fondation Abbé Pierre a lancé le 9/10/08 un programme de soutien à la création de 2000 logements très sociaux, avec un objectif volontariste de favoriser « des logements économes en charges » et particulièrement en dépenses énergétiques (130 familles concernées en PACA).

Etude CREDOC : La maîtrise des consommations dans le domaine de l'eau et de l'énergie

Bien que les enquêtes d'opinion fassent apparaître une sensibilité écologique croissante des ménages, cela ne se traduit

pas par l'adoption de comportements de consommation économes.

Quelques chiffres de l'enquête:

- la consommation d'énergie par habitant a cru entre 1980 et 2000

- la température moyenne des logements est passée de 19°C à 21°C

- 58% des particuliers qui font construire une maison disent ne pas avoir choisi le mode de chauffage qu'ils souhaitaient (en raison du coût).

En région PACA

Les 5èmes assises régionales de l'aménagement, du foncier, de l'habitat et de la ville

Elles se sont déroulées le 8/12/2008 et ont permis de réunir les acteurs du logement et de l'énergie avec un atelier thématique sur

les actions possibles dans l'habitat avec les publics démunis. La Région a affirmé son souhait de promouvoir un développement durable de l'habitat grâce à une politique volontariste au service notamment des personnes en difficulté.

Introduction de la journée par Didier CHEREL de l'ADEME (Département Bâtiment et Urbanisme)

Dans les différentes actions qui visent à améliorer le bâti en vue de réduire la précarité énergétique, on rencontre encore de nombreux freins notamment l'inexistence de réglementation sur la rénovation. **Il y a nécessairement urgence à renouveler le parc de logements anciens.**

3 types de publics sont identifiés en situation de précarité énergétique :

- les propriétaires occupants
- les locataires dans le parc public
- les locataires dans le parc privé

Ceux-ci peuvent bénéficier des aides de l'ANAH et des éco primes.

On sait que les dépenses liées au logement sont plus faibles dans le parc social que dans le parc privé. Les charges et les loyers représentent environ 25% des revenus dans le social, 50% dans le privé

Le financement des travaux est la principale problématique dans la mesure où on s'adresse à des familles souvent en situation d'insolvabilité:

- pas d'accès aux prêts bancaires
- les aides allouées arrivent après les travaux

L'objectif est bien de trouver un pré financement en attente d'aides, de subventions ou de crédit d'impôt.

Il existe déjà des pistes de solutions :

- Les fonds sociaux d'aide aux travaux (mis en place dans une quinzaine de départements en France) Infos web sur le guide Comment mettre en place un Fonds social d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie en faveur des ménages défavorisés : <http://www.planetegagnante.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=20199>
- Le micro crédit social
- Les prêts relais sociaux (MSA, CAF...) avec un suivi de la famille
- Aides de certaines fondations (fondation Abbé Pierre notamment)

Il faut préciser que si les dispositifs sont trop contraignants, les propriétaires ne feront pas ou peu de travaux.

Afin de palier au manque de connaissance des consommations et de mieux cibler les actions et travaux éventuels à entreprendre, il faudrait **favoriser les dispositifs de suivi des consommations** fait par les bailleurs sociaux, **établir une carte énergétique** des bâtiments et mettre à jour chaque année les **indicateurs de performance énergétique** et afficher ces valeurs dans les halls d'immeubles.

On peut également citer des dispositifs comme le DPE (diagnostic de performance énergétique), qui tendent à améliorer les performances du bâti. Cependant, ce dispositif n'est pas suffisamment

incitatif, il ne prend pas en compte le Degré Jour Unifié et a une durée de validité de 10 ans sans contrôle intermédiaire.

De plus, le cloisonnement des services habitat, social et énergie observés dans les institutions, ne permettent pas d'évoluer et d'avancer vers une réduction de la précarité énergétique. Le RREP doit permettre de « faire exploser ces frontières ».

D'autres pistes d'actions visant à réduire la précarité énergétique sont en cours :

- Mise en place d'un observatoire de la précarité énergétique
- Actions massives de formation des travailleurs sociaux
- 2^{ème} appel à consultation prebat

↔ Extraits des interventions et des échanges en plénière

M. OLIVIERO (ARHLM PACA Corse) :

« Concernant le parc social et le cloisonnement des différents services : le cloisonnement est historique, les enquêtes sur le parc locatif social sont réalisées par les directions régionales de l'équipement sans jamais enquêter sur le type de chauffage. »

« Par ailleurs, suite aux propositions du Grenelle, où trouve-t-on les 800 000 logements ou les 50 000 en PACA qui pourraient bénéficier de travaux, et comment les finance-t-on ?

Il n'y a pas d'aides pour le logement social : c'est avec l'argent des moins pauvres qu'on doit aider les plus pauvres ».

« Une partie du parc HLM (la plus ancienne) est non décente au regard de la loi de 2002. Il existe même des logements sans chauffage : entre 10 et 15 000 dans la région».

« On observe également un décalage entre le barème des aides pour le logement -qui évolue en fonction des loyers- et le forfait charges, ce qui revient à faire des arbitrages nouveaux. »

Philippe Olivier évoque le programme AGIR du Conseil régional, qui a pour projet de prendre en compte la question environnementale dans l'aménagement du territoire. De nouveaux dispositifs vont sortir et des logements sociaux seront construits.

Il faut cependant développer la médiation entre propriétaires et locataires, qui reste un gros problème.

Mme. QUADRIO (Région PACA)

Les services énergie et aménagement du territoire travaillent ensemble afin de réviser les aides à la pierre et de nouveaux dispositifs sont prévus pour 2009. On rencontre davantage de difficultés pour les actions visant le parc privé ».

Témoignages d'expériences

Amélioration de la performance énergétique dans les bâtiments et suivi des consommations d'énergie dans l'habitat collectif par Patrick LARTIGUE (OPH05.)

« Bonjour,

Je me présente rapidement : Je suis Patrick LARTIGUE et je suis responsable du service maîtrise des énergies à l'OPH05 et économiste de flux à la région PACA.

Je n'ai pas l'intention de vous faire un discours sur la maîtrise des énergies, mais simplement vous rapporter l'expérience que j'ai pu acquérir dans l'exercice de mon activité professionnelle qui a été consacrée entièrement à la maîtrise de l'énergie.

Pour ce petit exposé, j'irai à ce qui me paraît être l'essentiel de ce sujet dont on parle aujourd'hui beaucoup.

Dans la construction neuve, l'essentiel de ce qui peut-être fait dans le domaine de la performance énergétique est aujourd'hui fait, mais la proportion de bâtiments neufs (de moins de 3 ans) n'est que d'environ 20% de l'ensemble et donc 80% de l'énergie pour le chauffage et l'ECS sont consommés dans les bâtiments existants.

C'est donc dans l'existant et particulièrement dans les logements sociaux collectifs que se situe la niche la plus importante d'économies d'énergie à réaliser.

La maîtrise de l'énergie dans ce domaine entre ainsi pleinement dans le sujet de la précarité énergétique, de la difficulté pour des publics déjà en difficultés de faire face aux dépenses d'énergie de plus en plus importantes.

C'est dans ce cadre que je vous présente ce qui est à mes yeux, la première démarche à entreprendre pour maîtriser les dépenses énergétiques dans l'habitat social.

En premier lieu, **l'élaboration des contrats d'exploitation de chauffage**, passés avec des sociétés spécialisées en gestion de l'énergie est primordial et doit tendre à assurer une situation de « gagnant – gagnant ».

Ce sont des contrats d'exploitation tels qu'incluant une clause d'intéressement aux économies réalisées ou bien des marchés liés à la température ambiante à un prix fixé au départ.

De nombreuses formes de contrats sont possibles et selon les cas, certaines sont mieux adaptées que d'autres.

Néanmoins, ils devraient tous comprendre une forme d'intéressement aux économies réalisées car ces entreprises de maintenance se trouvent au plus près des installations de production et de distribution.

Un autre élément essentiel et qui permet de déterminer les meilleures améliorations à apporter en termes de performance énergétique, est de bien **connaître les quantités d'énergie consommées**.

Ce suivi des consommations ne peut se faire que dans la mesure où l'on dispose des informations nécessaires et c'est du rôle des bailleurs sociaux, au delà de la gestion assurée par les exploitants, que de suivre ces consommations afin d'en tirer tous les enseignements nécessaires à bien cibler les opérations d'amélioration, tant sur le bâti que sur l'exploitation des installations de chauffage (selon le fameux principe : la confiance n'exclue pas le contrôle).

Ce suivi des consommations, peut être réalisé sur un simple tableau Excel et comprendre le reste en cuve (pour le FOD et le GPL), le relevé des compteurs et le calcul des consommations, le calcul des DJU pour la période considérée (les DJU étant une mesure de thermicien pour représenter le besoin de chauffage, selon la température extérieure dont la formule = $18 - (t^{\circ}\text{maxi} + t^{\circ}\text{mini} / 2)$), et le plus important, c'est le calcul du ratio de consommation, qui est la consommation du bâtiment exprimée en Wh/m² et par dju.

Ce ratio ainsi calculé permet de parfaitement visualiser la performance énergétique du bâtiment, quelle que soit l'énergie utilisée et les conditions climatiques du lieu.

Ce ratio doit, pour le moins, être établi chaque mois afin de palier aux éventuelles corrections qui s'avèreraient nécessaires, mais on dispose aujourd'hui d'outil qui permettent de calculer automatiquement ce ratio tous les jours.

Ces outils entrent dans le domaine de la télégestion, qui est un sujet très intéressant mais à traiter part entière).

Au delà du ciblage des travaux d'amélioration, ce suivi des consommations permet d'établir la carte énergétique du patrimoine et la réalisation, pour chaque groupe, d'un indicateur de performance énergétique, mis à jour chaque année.

Pour sensibiliser les locataires aux économies d'énergie, cet indicateur est affiché dans chaque entrée d'immeuble et est accompagné de quelques conseils sur les gestes à faire pour économiser l'énergie.

L'un d'entre eux concerne l'impact particulièrement important de la température ambiante dans les logements puisque 1°C représente 7 à 10% d'énergie en + ou – sur la facture de chauffage et ainsi presque autant sur le montant des charges.

Lutter contre les surchauffes, c'est facile, c'est pas cher et ça peut rapporter gros !

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention »

↔ Extraits des interventions et des échanges en plénière

M. Wellhoff (Association CPIFP le Loubatas) pose la question des travaux qui ont été entrepris suite à ces suivis de consommations, des chaudières ont été remplacées par exemple.

M. Bazire (EIE Est Var) demande si de telles démarches existent dans le Var, une expérience de l'OPAC des premières maisons à énergie positive dans le Var est évoquée.

Les fonds sociaux d'aide aux travaux par Alexandre LEON (Association POLENERGIE Ardèche)

Celui-ci est pour le moment financé par le conseil Régional, des demandes de subvention ont été faites auprès de l'Ademe, la Fondation Abbé Pierre ; d'autres partenaires sont envisagés (CAF, MSA, EDF-GDF).

Ce fonds est expérimenté en centre Ardèche. Il associe thermiciens et travailleurs sociaux.

Les problèmes qui se posent là encore sont ceux de la médiation avec les propriétaires bailleurs, des personnes qui ne peuvent payer les 5 % restants et le fait que le crédit d'impôt est versé l'année suivante.

Exemples d'actions entreprises : installation de chauffe-eaux, changement des systèmes de chauffage, isolation...

Le montant des aides (plafonné à 2500) s'élève à 95% du coût des travaux euros pour les propriétaire-occupants et les locataires, et à 80% pour les propriétaires-bailleurs.

Une discussion s'engage avec la salle: il est remarqué que ce fonds se substitue d'une certaine manière à l'ANAH, qui conditionne l'aide aux travaux au conventionnement des loyers. Or ce fonds permet donc de financer des propriétaires qui ne veulent pas conventionner. Alexandre Leon répond par la prise en compte des situations réelles des locataires et par le nécessaire pragmatisme face aux situations de P.E.

La question est également posée de savoir qui réalise les travaux : ce sont des artisans. Il est fait remarquer qu'étant donné la faiblesse des sommes allouées, il eut été souhaitable de monter un dispositif d'auto-réhabilitation, ce à quoi il est répondu qu'il n'existe pas de structure de ce type à proximité, et qu'il serait trop lourd pour Polenergie de le mettre en place.

La salle fait ensuite remarquer que ce qui serait très utile, et que ne finance pas l'ANAH, concerne les petits travaux, l'aide à l'électroménager performant...

L'auto réhabilitation accompagnée par Daniel GOSSELAIRE (Association Habitation 13)

Habitation est une association d'insertion par le logement fondée en 2003 à la Ciotat.

Le public visé est constitué de locataires, surtout du parc privé.

L'association intervient sur du logement quasiment insalubre, en tout cas indécents.

Les négociations avec les propriétaires se déroulent au cas par cas.

Une centaine de logements ont été réhabilités en 5 ans. La moitié des propriétaires sollicités ont accepté l'intervention.

Les ménages concernés vivent dans la plupart des cas avec des minima sociaux et ne peuvent pas participer financièrement aux travaux. Les salaires des deux techniciens intervenant dans les logements sont pris en charge par des fondations privées. La participation des locataires à la réhabilitation pose problème dans certains cas et surtout, elle nécessite toujours que des professionnels assurent la partie la plus technique des travaux (par exemple l'électricité...).

L'autoréhabilitation pose le problème de la responsabilité en cas d'accident au cours des travaux. Qui est responsable ? Question aussi de l'absence de permis de travail : convocation de l'association par l'inspection du travail.

Il y a un vide juridique sur la question de l'autoréhabilitation.

L'association a également développé une activité de relogement : elle dispose d'un parc de 33 logements, thérapeutiques et transitoires.

↔ Extraits des interventions et des échanges en plénière

M. Dallaporta (ANAH) : Depuis 3 ans, l'ANAH finance l'autoréhabilitation « encadrée » au même taux que les travaux faits par les artisans, mais l'ANAH ne reçoit aucune demande d'autoréhabilitation.

Synthèse des ateliers

Suite à ces témoignages d'expériences, trois ateliers ont été organisés afin d'identifier les freins et les leviers à la réduction de la précarité énergétique au niveau du bâti et d'échanger sur les expériences mises en œuvre dans le domaine et leurs conditions de reproduction.

Amélioration de la performance énergétique dans les bâtiments

Cet atelier a rassemblé 12 participants

Freins et questionnements	Propositions d'actions
<ul style="list-style-type: none"> - Un manque de connaissance des acteurs - Il y a encore beaucoup de fausses idées sur le logement social : manque de culture commune sur l'énergie, il faut lever le poids des habitudes. - Dans le cadre des PLAI (prêts locatifs aidés d'intégration), le budget doit être adapté à chaque fois - Manque d'outils de sensibilisation des utilisateurs - Pas de liens entre habitants et bailleurs - Absence de financement dédié à l'amélioration du parc, donc le seul moyen d'action à disposition réside dans les fonds propres de l'organisme : c'est à dire l'argent des locataires en place. Pour que les travaux soient réalisés, il faudrait que les locataires a l'Assemblée Générale votent la mise en place de travaux, mais ceci fait appel a une dimension de solidarité car celui qui bénéficie des travaux n'est jamais l'ensemble des locataires. Si on améliore les performances d'une cage d'escalier les locataires sont très contents, mais tel n'est pas le cas si des travaux sont réalisés chez un particulier 	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place un annuaire des compétences, des besoins qui donne des informations sur les différentes aides, les possibilités de partenariat - Développer les projets de partenariat entre les Eie et les fédérations, associations de locataires. - S'appuyer sur la région pour l'animation des professionnels, grâce à des clubs d'échange d'expériences, des visites de sites - Mieux connaître le mode de vie des locataires - développer les aides sur le volet énergétique, sur la maîtrise d'ouvrage, sur l'évaluation. - Accompagner les bailleurs à toutes les échelles du personnel afin d'instaurer une culture commune sur la maîtrise de l'énergie : s'appuyer sur des structures expertes en animation et sensibilisation - S'appuyer sur les annonces du Grenelle pour faire pression auprès des décideurs notamment pour valoriser le rôle et le travail des bailleurs sociaux, - Mettre en place un suivi des consommations - Travailler en partenariat, c'est a dire avec les habitants, les bailleurs, les financeurs etc...

Les fonds sociaux d'aide aux travaux

Cet atelier a rassemblé 8 participants

Freins et questionnements	Propositions d'actions
<ul style="list-style-type: none"> - Les freins financiers et sociaux - Implication des bailleurs - Le manque de connaissance et des pratiques liées a la précarité énergétique pour les assistantes sociales - La difficulté à identifier les publics cibles, repérage des ménages - Des interrogations concernant le passage a l'action des acteurs (qu'est-ce qui détermine le passage à l'acte des acteurs dans la lute contre la précarité énergétique) - ce sont les publics les plus en difficulté qui sont logés dans les logements les plus consommateurs d'énergie. 	<ul style="list-style-type: none"> - Fournisseurs d'énergies comme partenaires financiers - Mise en place de formations - Mise en place de conventions entre les associations de terrain et les partenaires institutionnels et financiers - Mise en place d'un appel d'offre conjointement entre ADEME et les départements par exemple pour réaliser un AO visant a faire un diagnostic territorial relatif à la mise en place de fonds d'aide aux travaux. - La question des propriétaires occupants intéresse les assistantes sociales

	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des actions ciblées d'une part sur les mécanismes de financement pour améliorer le bâti et les équipements : état des lieux + analyse de facteurs de réussite et d'échec (micro-crédit, fonds d'épargne solidaire ...) - Travailler sur les méthodologies d'accompagnement des familles et des acteurs (social, logement, énergie), pour appuyer la réussite des mécanismes financiers - Repérer les expériences réussies en France notamment au sud
--	---

L'auto réhabilitation accompagnée par Daniel GOSSELAIRE (Association Habitation 13)

Cet atelier a rassemblé 8 participants.

Freins et questionnements	Propositions d'actions
<ul style="list-style-type: none"> - La responsabilité engagée par les associations lorsqu'elles réalisent des travaux, ce qui limite le nombre de porteurs potentiels pour ce type d'actions - La difficulté à trouver des financements. multiplicité des procédures, des budgets... Beaucoup de temps et d'énergie passés à cela, et difficulté à financer des salaires, du fonctionnement - La difficulté à mobiliser les familles concernées, qui cumulent les problèmes sociaux - Pour les associations, la sélection des bénéficiaires et le choix des travaux à effectuer est complexe. Certains travaux nécessitent de reloger ponctuellement les habitants pendant la durée des travaux, auquel cas il faut pouvoir disposer de logements tiroirs. - Pour la Région, il est difficile d'identifier quelles sont les « bonne pratiques ». Un groupe de travail national sur ces questions serait à envisager. - Pour bénéficier de la TVA à 5,5% sur les matériaux, il faut être une entreprise, ce qui n'est pas le cas des associations d'auto-réhabilitation - Difficile d'avoir des professionnels qui ont la double compétence technique et sociale, de trouver des personnes en capacité d'encadrer les familles Et également des techniciens compétents sur la réhabilitation - Les professionnels qui accompagnent l'auto-réhabilitation se trouvent souvent en charge de l'ensemble des 	<ul style="list-style-type: none"> - Les fondations privées peuvent financer certaines actions ponctuelles (par exemple la fondation Mac Donald quand des enfants sont concernés). La Fondation de France a publié un petit catalogue recensant les fondations privées. - Utilité des conseillers en habitat et énergie (Espaces Info Energie) - Nécessité de développer les sources d'information sur ce sujet, y compris dans les grands médias et la télévision - La Région souhaite soutenir l'auto-réhabilitation. Elle est prête à engager des actions d'évaluation sur la question. Mais il ne faut pas seulement évaluer les coûts financiers : questions aussi du confort, de la santé, du bien être... - Mise en place d'un annuaire sur la thématique qui référencerait chacun des acteurs (acteurs du logement, financeurs etc...), un document ressource. - valoriser l'aspect social de l'auto-réhabilitation pour les familles (appropriation du logement, amélioration du confort et de la qualité de vie...) et pas seulement les bénéfices financiers - Valoriser les retours d'expériences positives - Pour mobiliser les familles, il faut aussi rendre attractive la démarche : favoriser l'esthétique - Pour permettre aux associations qui font de l'auto-réhabilitation de bénéficier de la TVA à 5,5%, l'idée est émise de trouver une structure pilote (la Région ?

<p>problématiques de la famille. Problèmes du secret professionnel, nécessité d'une supervision</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de connaissance des consommations, nécessité d'avoir des données sur le suivi des consommations comme moyen de limiter ce frein 	<p>la chambre des métiers ? une structure intermédiaire ?) qui pourrait se porter caution sur la réalisation des travaux et leur performance.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nécessité de former l'ensemble des acteurs de la démarche. Les associations dans le domaine de l'énergie peuvent proposer des formations aux travailleurs sociaux pour repérer les familles, former les techniciens, réaliser les audits et les préconisations de travaux, suivre et évaluer l'impact du projet - L'autoréhabilitation est une démarche globale qui nécessite une équipe pluridisciplinaire : 1 pilote de l'opération garant de la démarche, 1 technicien, 1 travailleur social, 1 expert en énergie. Peut-on s'appuyer sur les chantiers d'insertion, le profil d'éducateur technique ?
--	---

Conclusion de la Journée

Il est proposé pour favoriser les échanges que les prochaines journées se déroulent sur une journée entière. La proposition d'organiser ces journées sur différents lieux dans la Région est retenue.

PROCHAINE RENCONTRE

Mardi 17 février 2009

Les animatrices du RREP ont bien pris note des propositions faites par les participants pour l'organisation des prochaines rencontres. Elles s'efforceront de répondre au mieux aux attentes exprimées.

Le lieu et le programme de cette rencontre vous seront communiqués ultérieurement.

Qu'est-ce que le Réseau Régional Energie & Précarité (RREP) ?

Les objectifs du RREP

Ce projet de réseau s'inscrit dans la continuité du travail mené depuis 5 ans par les associations Ecopolenergie et Le Loubatas. Ce travail de terrain a permis de souligner la nécessité de rassembler les différents acteurs oeuvrant sur cette thématique et de donner une cohérence aux multiples initiatives.

Dans ce contexte, le Réseau RREP a été mis en place pour :

Capitaliser et mutualiser les diverses expériences menées sur la Région PACA pour élaborer un programme d'actions opérationnelles et améliorer de façon générale la prise en compte de la précarité énergétique dans les politiques publiques

Les membres fondateurs et animateurs du RREP

Les associations ECOPOLENERGIE et le CPIFP Le Loubatas (animation du réseau) se sont associées à un laboratoire de recherche du CNRS, le SHADYC (porteurs du projet) (Sociologie histoire et anthropologie des dynamiques culturelles).



Shadyc
chess - cnrs



Les partenaires

L'ANAH, l'ADEME et le PUCA ont retenu ce projet dans le cadre de l'appel à projet lancé en 2007 "CONSULTATION DE SOUTIEN A L'INNOVATION REDUCTION DE LA PRECARITE ENERGETIQUE"



Le Fonctionnement

Les professionnels qui souhaitent s'engager dans une démarche collective pour avancer sur cette problématique peuvent devenir membre du RREP pour :

- Participer à des groupes de travail thématiques
- Echanger des expériences et des informations lors de journées annuelles
- Recevoir la newsletter trimestrielle qui fait, en partie, le lien entre les membres du réseau.
- Faire partie de la liste de discussion qui sert d'espace de débat et d'enrichissement mutuel au sein du réseau.

Ces outils d'animation de réseau seront enrichis par les enquêtes de terrain de l'équipe de chercheurs du SHADYC.

Les liens inter réseaux



Le RREP s'inscrit dans le réseau national RAPPEL (*Réseau des Acteurs de la Précarité et de la Pauvreté Énergétique dans le logement*).

<http://www.precarite-energie.org/>

Organisation du RREP

Pour répondre à la nécessité de privilégier les moments d'échanges, les travaux prévus se présenteront sous la forme de journées thématiques incluant des réflexions par groupe sur différents thèmes identifiés à partir de témoignages d'expériences.

Fonctionnement des groupes de travail

Les membres du RREP ont la possibilité de s'investir dans un ou plusieurs groupes de travail. Il est prévu que les groupes de travail se réunissent deux fois par an par thème (sont prévus trois thèmes), soit au total six rencontres thématiques. A l'issue de chaque rencontre, un compte rendu sera transmis à l'ensemble des membres du RREP.

Outils d'échange

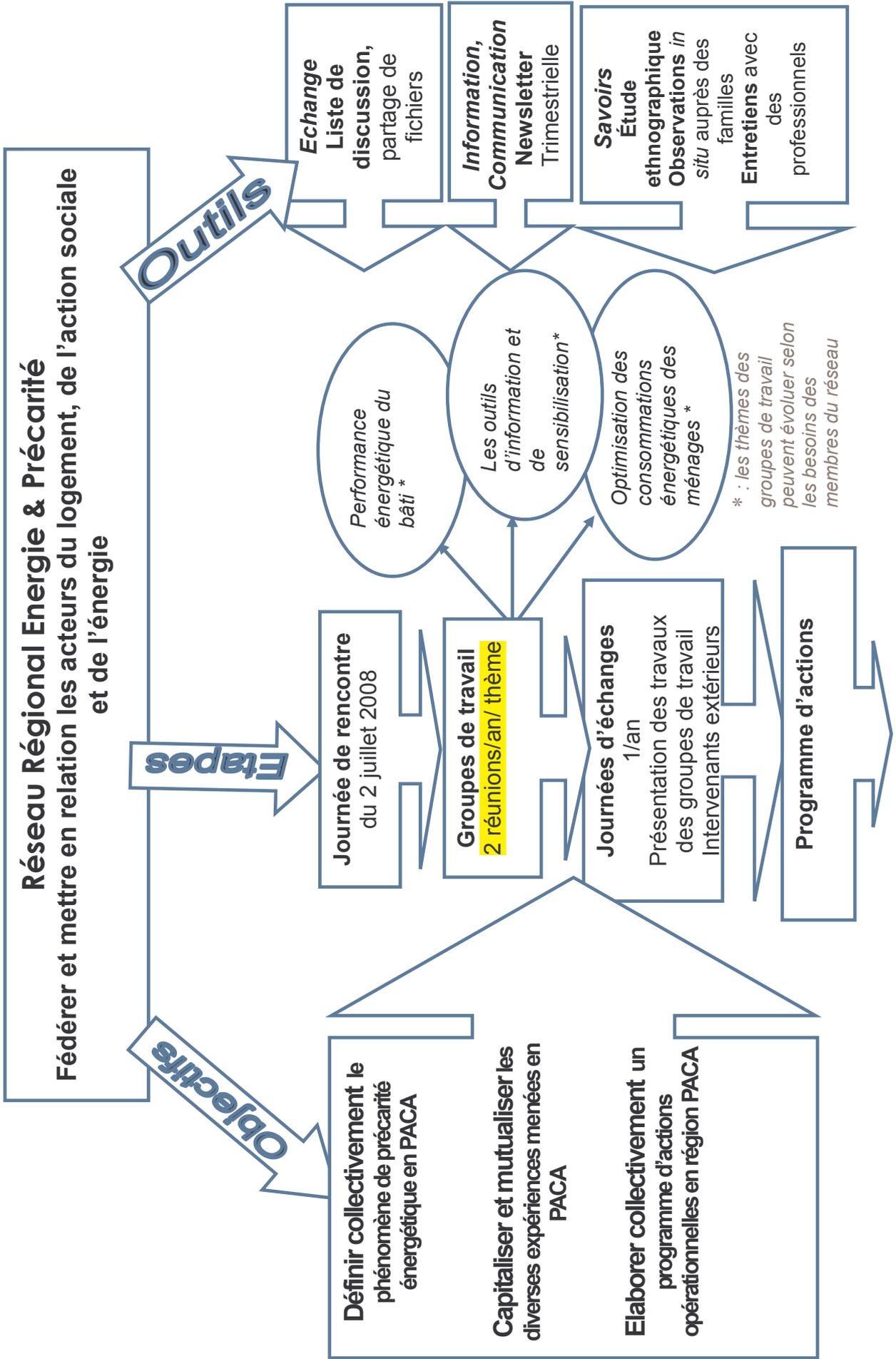
Outre ces moments de rencontres, les membres peuvent échanger à distance grâce à :

- un espace de discussion et de partage de fichiers : <http://groups.google.com/group/reseau-regional-energie-precarite>
- la liste de discussion : reseau-regional-energie-precarite@googlegroups.com

Pour être membre du RREP il suffit d'avoir participé à une des journées d'échange, et, ou groupe de travail et de valider votre inscription au Google Group « Réseau régional Energie Précarité »

Les journées d'échange

Les journées d'échange qui ont lieu une fois par an, permettent aux groupes de travail de présenter leurs propositions d'actions, de les faire valider par l'ensemble des membres du réseau. Lors de ces journées, des professionnels témoigneront de leurs expériences, ce qui a fonctionné ou non, les leviers d'actions possibles, les contraintes et freins à prendre en compte, etc.



AMELIORER LA PRISE EN COMPTE DE LA PRECARITE ENERGETIQUE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES